



Maitre d'Ouvrage	Bureau d'Etudes
Commune de Bonnefamille	C2i Conseil
<small>Service des Travaux Publics Rue de la République - 37000 Chartres Téléphone : 02 37 52 20 00 - Fax : 02 37 52 20 01 www.chartres.fr</small>	

Département de l'Isère

Commune de Bonnefamille

Esquisse de Zonage Assainissement
EAUX PLUVIALES

Légende

- Zone agricole ou naturelle : zone où aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est demandée
- Zone urbanisée ou à urbaniser sous conditions de rétention pour lesquelles des techniques d'infiltration ne peuvent pas être mises en place
- Zone urbanisée ou à urbaniser sous conditions de rétention
- Secteur sujet à des ruissellements
- Espaces réservés

Nr	Date	Modifications :	Etabli par :	Vérifié par :
2	29/03/2024	Modifications	IC	GM
1	14/12/21	Création	IC	GM

Affaire	Phase	Plan	Ind.	Date	Echelle
GK80	2	Zonage EU	2	29/03/2024	1/5500

